



FICHE INFORMATION



ÉLEVER DES CHIOTS DE LA NAISSANCE AU SEVRAGE

La naissance d'une portée à la maison est un événement important : les jeunes chiots sont immatures quand ils viennent au monde, et plusieurs points sont à surveiller pour s'assurer de leur bon développement et éviter l'apparition de maladies. Dans l'idéal, les chiots doivent rester deux à trois mois avec leur mère avant d'être vendus ou donnés. La vente ou le don d'un chiot sont réglementés et le cédant doit se mettre en conformité avec ces obligations légales.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ

Au moment de la naissance, le « nid » de la chienne doit se trouver dans un endroit calme afin d'éviter tout stress (voir fiche «*La gestation de la chienne*»). Dans les premiers jours, une surveillance est à prévoir pour pallier rapidement tout problème éventuel (agressivité de la mère vis-à-vis des petits, refus d'allaiter, ...).

La température de la pièce doit être comprise entre 25 et 30°C les trois premières semaines, puis être de 20°C à partir de la quatrième semaine qui suit la naissance. Les lampes chauffantes, qui risquent de provoquer des brûlures ou une déshydratation des chiots, sont déconseillées. La chienne et les chiots doivent toujours avoir accès à un endroit plus frais.

Le nettoyage et la désinfection du lieu de vie des animaux sont cruciaux, car la forte densité d'animaux et les températures élevées favorisent la transmission d'agents pathogènes. Tous les objets, gamelles et serviettes doivent être lavés à 90°C au moins une fois par semaine.

LE DÉVELOPPEMENT NORMAL DU CHIOT DE LA NAISSANCE À 3 MOIS

Les chiots naissent aveugles, les paupières sont soudées entre elles et ne s'ouvrent qu'entre le 10^e et le 16^e jour de vie. Le chiot a une vision moins bonne que le chien adulte car les structures de son œil ne sont pas complètement formées, il a plus de mal à suivre les objets en mouvement. L'acuité visuelle définitive est obtenue à l'âge d'un mois.

Vers l'âge de trois semaines, les premières dents (dents déciduales, ou dents de lait) apparaissent. Les canines sont les premières à apparaître (entre 3 et 5 semaines), suivies des incisives (entre 4 et 6 semaines) et des molaires (entre 5 et 6 semaines). Au total, on dénombre 28 dents de lait. Elles seront remplacées par 42 dents définitives. Les incisives et les canines définitives apparaissent entre 12 et 16 semaines, les prémolaires entre 16 et 20 semaines et les molaires entre 16 et 24 semaines.



ÉLEVER DES CHIOTS DE LA NAISSANCE AU SEVRAGE

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DES CHIOTS ET LEUR SOCIALISATION

La stimulation des sens du chiot (audition, olfaction, vision et toucher) est recommandée dès l'âge de trois semaines. Cela permet d'éviter certaines phobies comme la peur des bruits (voitures, orage) et de faciliter la manipulation de l'adulte (dressage, soins vétérinaires, contact avec des enfants).

Les stimulations visuelles peuvent se faire avec des jouets de forme et de couleur différentes. Des objets mobiles (balle, cylindres) permettent aux chiots de se familiariser avec le mouvement.

Les stimulations auditives sont aussi très importantes notamment lorsque l'élevage est isolé de l'environnement urbain. Ainsi, il faut habituer les chiots aux voix humaines, aux autres animaux (chat, oiseaux) et aux bruits classiques de l'environnement (voiture, sirène, aspirateur, orage). Pour cela, une télévision ou une radio peut être allumée dans la pièce de vie trois à quatre fois par jour pendant 30 minutes.

Les stimulations tactiles peuvent se faire dès la naissance au moment de la distribution de nourriture en caressant les animaux. Il est intéressant de tenir les chiots en l'air, dans les bras ou sur une table en les caressant. Vers l'âge de 4 à 6 semaines, l'apprentissage de l'équilibre peut se faire en les promenant dans des endroits accidentés (champs, chemins de campagne).

Idéalement, il faudrait placer les chiots près d'une fenêtre à travers laquelle ils verraient d'autres animaux et les promener en ville deux à trois fois par semaine pour qu'ils s'habituent au bruit de la circulation ainsi qu'aux mouvements des voitures et des personnes.

Afin d'éviter tout problème de comportement, il est important de faciliter la socialisation du chiot avec d'autres chiens et avec l'homme. Le contact avec la mère et les autres chiots de la portée doit être continu de la naissance jusqu'à 8 semaines minimum. Dès l'âge de trois semaines, les chiots peuvent être mis en contact avec d'autres chiens de différents âges et races.

La familiarisation avec l'homme peut se faire dès la naissance, mais l'attraction maximale du chiot envers l'homme s'étale sur une période entre 3 et 12 semaines d'âge. Il est recommandé de manipuler chaque chiot trois à quatre fois par jour en effectuant des jeux et des caresses par des individus masculins et féminins d'âge différent, notamment des enfants. De plus, mettre les animaux en contact avec des personnes vêtues d'accessoires (lunettes, casquettes), avec des personnes de couleur de peau variée et avec des porteurs de moustache ou de barbe permet aux chiots de s'adapter plus facilement aux situations nouvelles par la suite.

LES SOINS À PRÉVOIR

1. Vaccination



La vaccination (primovaccination) du chiot est à prévoir vers l'âge de 8 semaines, au moment de la

première visite chez le vétérinaire. Cette injection immunise contre les virus de la parvovirose, de la maladie de carré et de l'hépatite de Rubarth. Un rappel est à effectuer un mois plus tard (12 semaines) contre les mêmes virus et contre la leptospirose. Enfin, un rappel contre la leptospirose est à réaliser un mois plus tard (16 semaines). Dans les élevages présentant un fort risque de parvovirose, une première injection peut-être réalisée dès l'âge de 6 semaines puis suivie des séances classiques. Un vaccin contre la toux de chenil peut se faire par voie intranasale dès l'âge de 2 semaines.

2. Vermifugation



Plusieurs vers intestinaux peuvent être transmis de la mère au chiot au moment de la lactation. Il est recommandé de traiter les chiots et la mère avec un vermifuge vétérinaire au 10^e jour de lactation, puis à l'âge de 1 mois et à l'âge de 2 mois. La vermifugation est à répéter une fois par mois jusqu'à l'âge de 6 mois.

QUELLES OBLIGATIONS AU MOMENT DE LA VENTE OU DE LA CESSION ?

Au moment de la cession, plusieurs documents doivent être transmis au futur propriétaire :

- **Carte d'identification ou certificat provisoire :**

au moment de la vente ou de la cession gratuite, tout chien doit être identifié par puce électronique ou par tatouage.

- **Certificat vétérinaire (certificat de bonne santé) :** il est nécessaire pour toute vente ou cession gratuite d'un chien. Ce certificat, émis par le vétérinaire, assure au futur détenteur l'état de santé de l'animal au moment de la consultation. Il est recommandé de l'établir dans la semaine précédant la cession.

- **Document d'information :** il doit être fourni par l'éleveur, c'est-à-dire par la personne qui a «produit» les chiots. Ce document, qui peut être acheté auprès de la Société Centrale Canine (<http://www.scc.asso.fr/Documents-d-information>), informe sur les caractéristiques du chien.

- **Un contrat ou une attestation de vente** est obligatoire pour les professionnels et fortement recommandé pour les particuliers. Il doit indiquer au minimum les noms et adresses du vendeur et de l'acheteur, ainsi que l'identité de l'animal, la date de vente et de cession et le prix de vente du chiot.

La charge financière de l'identification et du certificat vétérinaire incombe à la personne qui vend ou donne les chiots.



